

ASSOCIATION FRANÇAISE DE STRABOLOGIE

Présidente: *C. Speeg-Schatz*
Secrétaire générale: *M-A. Espinasse-Berrod* Trésorier: *J-P. Caramel*
Secrétaire scientifique: *E. Laurent*

Une cause méconnue de diplopie : Le syndrome de perte fusionnelle

Dominique THOUVENIN, Cécile LESAGE, Olivier NORBERT, Sylvie NOGUE,
Laure FONTES (Toulouse)

Introduction : Dans certaines situations, des patients adultes perdent leur capacité fusionnelle et présentent une diplopie incoercible. Il s'agit du syndrome de perte fusionnelle (SPF) ou « horror fusionnis ».

Sujets et méthode : Sur une période de 10 ans, nous avons observé 18 cas de patients présentant un SPF : le groupe 1 est constitué de 11 cas faisant suite à des troubles d'origine neurologiques et le groupe 2 est constitué de 7 cas apparus suite à la restauration visuelle d'un œil longtemps non voyant. Les patients présentent une diplopie permanente non accessible à un traitement prismatique. Il peut exister ou non un trouble oculomoteur associé acquis paralytique ou strabique et/ou un nystagmus. Nous avons exclu les paralysies bilatérales du IV et les strabismes anciens présentant une perte de neutralisation. Le traitement essaie prudemment les prismations et la rééducation afin de « réveiller » le réflexe de fusion. La chirurgie n'a jamais été proposée. L'occlusion est parfois la seule solution.

Résultats : Réapparition spontanée de la fusion (Gr1 : 1cas, Gr2 : 3cas) ou neutralisation (Gr1 : 2cas, Gr2 : 2cas). Dans 60% des cas la diplopie persiste, très invalidante (Gr1 : 8 cas, Gr2 : 3 cas).

Discussion : Le SPF a été décrit par Pratt Johnson entre autre. Les auteurs insistent sur le pronostic péjoratif (moins de 50% de récupération), la prudence avant toute proposition de chirurgie, l'importance du contexte psychologique. Il n'existe pas de zone cérébrale précise impliquée dans le SPF, témoignant sans doute du caractère multifactoriel de la fusion.